

ATTENTION

LES AJOUTS AUX LISTES INTERCLUBS SONT ACCEPTES JUSQU'AU 15 JUIN 2010

PROCEDURE A SUIVRE :

- envoyer au secrétariat régional pour le jeudi 16 hrs au plus tard, le formulaire d'ajout reprenant les coordonnées du joueur ainsi que le n° d'ordre sur les listes que vous souhaitez lui attribuer.
- Pour rappel : aucune demande d'ajout ne sera traitée sans l'accompagnement du certificat médical du joueur.

Pour info :

SEUL, le secrétariat régional peut cocher les cases interclubs et certificat médical.

Donc, vous devez obligatoirement suivre la procédure indiquée ci-dessus.